

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
DE LA PROPRIETE DE MONTE-CRISTO**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
27 janvier 2026**

PUBLIE LE : 29/01/2026

Délibération n°260127-3 : Budget primitif 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept janvier à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la propriété de Monte Cristo, dûment convoqué par le Président le quatorze janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Clarisse ZANN**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JANVIER 2026

PRESENTS

LE PECQ Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE
Nicole WANG, DELEGUEE TITULAIRE

LE PORT-MARLY Marie-Claude CARLIER, DELEGUEE TITULAIRE
Mireille TEMPEZ, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI Clarisse ZANN, PRESIDENTE

ABSENTS EXCUSES

LE PECQ Didier BIZET, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI Jean-François PERRAULT, DELEGUE SUPPLEANT

Pouvoirs : *Néant*

Communes non représentées : *Néant*

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Madame Frédérique LUROL, Directrice du Domaine de Monte Cristo

<i>Nombre de communes</i>	:	3
QUORUM	:	4
<i>Délégués présents</i>	:	5
<i>Pouvoirs</i>	:	/
<i>Délégués comptant pour le vote</i>	:	5

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2026

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1, L.5211-36 et L. 5212-18 et suivants ;

VU l'article R. 5212-1-1 du Code général des collectivités territoriales fixant le vote du budget par nature ;

VU l'article L.5217-10-6 du CGCT qui précise le cadre des virements de crédits entre chapitres en M57 ;

VU la délibération n° 251204-4 du 4 décembre 2025 approuvant le rapport d'orientation budgétaire ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget primitif du Syndicat Intercommunal pour le Syndicat Intercommunal du Château Monte-Cristo ;

CONSIDERANT le budget primitif de l'exercice 2026 qui s'établit ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	:	878 672.75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	:	1 635 898.00 €
SOIT UN BUDGET GLOBAL DE	:	2 514 672.75 €

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE de voter le budget primitif du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de la propriété de Monte-Cristo de l'exercice 2026, annexé à la présente délibération ;

AUTORISE la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Fait à Marly-le-Roi, le 29/01/2026

Transmis en Préfecture et affiché le 29/01/2026

Pour Extrait Conforme

Jean-Noël AMADEI
Secrétaire de séance

Clarisse ZANN
Présidente du Syndicat Intercommunal

